82e ANNEE. — N° 57. MERCREDI 22 JUILLET 1942

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr. 6 mois 34 fr. — 1 an 62 fr.
Autres départements 6 mois 36 fr. — 1 an 66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - I, Rue des Capucins, I - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT † (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES ..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) .... 3 fr. »
RECLAMES 3e page { — do — } .... 4 fr. »
— 2e page { — do — } .... 6 fr. »

50c.

Entre ces deux guides est-il permis d'hésiter ?

Je sais que tous n'ont pas de mauvaises intentions parmi ceux qui attaquent la politique du gouvernement. Je connais de braves gens qui concilient dans leur comportement ces choses contradictoires : aimer le Maréchal et ne pas écouter ses appels, applaudir sa personne et résister à ses instructions, lui être reconnaissant d'avoir sauvé notre pays en 1940 et désapprouver ce qu'il commande de faire pour le sauver définitivement.

Ceux-là n'ont pas en eux-mêmes la force de raison qu'il faut pour dominer leurs sentiments ! Entrainés pas un élan de colère et de haine qu'ils ne peuvent pas freiner, cette passion trouble leur jugement et les empêche de voir la vérité et où est le bien du pays. Ceux-là, il est très important de les convertir En proie à une douloureuse et tragique hésitation dont les mobiles ne sont pas méprisables, il faut causer avec eux, entrer dans leurs vues pour mieux leur montrer combien ils se trompent et que si on suivait leurs passions nous provoquerions fatalement le contraire de ce qu'ils veulent ; qu'ils désirent sauver la France et qu'ils travaillent à la perdre.

Entre toutes les choses à leur dire, il me semble qu'il faut les mettre d'abord en face du vide absolu de leur système, de son caractère strictement négatif. Car, enfin qu'est-ce qu'ils proposent à la place de ce que commande le gouvernement ? Rien. Exactement rien ! Formulent-ils une idée quelconque sur ce qu'il faudrait faire au lieu de ce qu'ils ne veulent pas ? — Aucune ! Exactement aucune. Ils disent « non », voilà tout. Je vous défie de leur faire exposer une règle quelconque de la conduite à tenir.

On nous propose une politique d'entente et de collaboration, vous n'en voulez pas ! Bien. Mais alors, suivant vous, qu'est-ce qu'il faudra que la France fasse ? Vous n'osez pas y penser ! Vous reculez devant la tragique logique des conséquences que vous risquez de provoquer. Parce que vous sentez bien, même confusément, que ces conséquences seraient terribles et parce que votre raison vous dit que vous n'avez pas le moyen de tenir la conduite que voudrait votre cœur.

Il faut quand même vous rendre compte de ce qui résulterait de votre refus. Car, enfin, vous ne pouvez pas croire que les choses en resteront là. Vous ne pouvez pas croire que lorsque vous aurez répondu « non », tout sera fini, que les vainqueurs se satisferont de cette réponse, qu'ils ne s'occuperont plus de nous et qu'ils laisseront la France libre de faire ce qu'elle voudra. Vous ne pouvez pas ne pas comprendre que là où la conciliation aura échoué, c'est la force qui interviendra et qu'au lieu de discuter les conditions d'un accord nous devrons subir la loi du sort qui nous sera imposée...

Ces perspectives douloureuses dont nous sommes menacés, on est plus à l'aise pour les développer dans des conversations privées que dans un article public. Il importe beaucoup de ne pas manquer de mettre en face d'elles ces hésitants à qui l'on ne demande rien qui soit contraire à l'honneur national et de les placer résolûment devant l'effrayante responsabilité qu'ils prendraient si par une fierté mal inspirée et par un amour mal compris de la France ils attiraient sur elle un malheur cette fois irréparable.

Par exemple, s'ils protestent quand on sollicite les ouvriers français de s'engager volontairement à aller travailler en Allemagne aux conditions d'un contrat avantageux, il faut leur rappeler que, de tous les pays vaincus, la France est le seul à qui une telle proposition soit faite. Il faut rappeler que partout ailleurs, il a été procédé par voie de réquisition, que partout ailleurs il a été exigé de chaque pays qu'il fournisse en tant de temps un nombre déterminé de ses compatriotes pour le service du travail sans aucune garantie et sans la promesse en contre-partie de libérer un nombre égal de prisonniers. Il faut leur demander s'ils ont réfléchi à quoi ils exposent notre pays, sans défense possible, en s'efforçant de faire échouer un projet que le gouvernement français a négocié avec la certitude de bien servir la cause et l'intérêt français !

Quant à eux que sont-ils en mesure de nous offrir pour nous décider à affronter cette éventualité mortelle ? Ils n'ont rien d'autre que la promesse que nous serons libérés par la victoire des Anglais. Même si vous en êtes encore au point de croire à cette victoire, vous ne pouvez pas ignorer que les Anglais se sont engagés par traité à livrer l'Europe aux bolchevistes ! Belle libération, n'est-ce pas, qui ferait de nous quelque chose comme les moujiks de Staline !

Ecoutez, vous avez beau être égarés par la passion ou la douleur, vous n'en êtes tout de même pas arrivés au point de croire que les excitateurs moscoutaires comprennent mieux l'intérêt de la France que le gouvernement français et de penser que vous servirez mieux les intérêts de notre pays en suivant les communistes qu'en écoutant le Maréchal Pétain.

Entre ces deux guides est-il possible d'hésiter ?

Emile LAPORTE.

Echos

A propos d'une boutade.

Le nouveau régime a bien raison de travailler à faire des chefs. Car c'est ce qui a surtout manqué à l'ancien. Des chefs, nous en avons eu, mais ils se sont surtout révélés sur les terres lointaines, là où leurs vertus pouvaient le mieux apparaître et s'épanouir.

Pendant tout le XIXe siècle, la France n'a guère eu de chefs que dans ses colonies. Et c'est d'ailleurs pourquoi notre colonisation fut si brillante.

C'est très difficile d'être un chef et ne l'est pas qui veut. Il ne suffit même pas d'être nanti d'un commandement pour se dire « chef ». Que de fois au régiment on voit un officier qui, malgré ses galons, n'est pas fait pour conduire des hommes, alors qu'un modeste sergent, voire un caporal a toutes les qualités du conducteur d'hommes.

On a rappelé l'autre jour ce mot du Maréchal Franchet d'Espérey à Joffre qui lui demandait s'il se sentait capable de commander une armée : « Aussi bien qu'un autre. Commander une armée c'est facile, on est aidé. *Le plus difficile, c'est d'être caporal.* Le caporal commande seul une bande de lascars qui n'y mettent guère de bonne volonté. »

Que de vérité sous cette boutade ! Il est vrai que plus on monte dans le commandement plus celui-ci devient facile. Ce qui ne veut pas dire qu'un général dans l'armée ou un préfet dans le « civil » puisse se passer d'avoir les qualités du chef. Parmi ces qualités, il en est deux qui dominent : la netteté et la brièveté. Quand on veut qu'un ordre soit exécuté, il faut qu'il soit clair et court. Clemenceau qui, lui, fut un chef, exigeait de tous un laconisme absolu. Un jour qu'un préfet venait d'être introduit, il lui crie : « Deux mots ! Pas un de plus ! » « Un seul suffit, réplique le préfet : Argent ! »

Le Tigre eut un sourire. Et la conversation s'engagea.

Il nous faudrait en ce moment beaucoup de hauts-fonctionnaires de cette école-là.

Une suggestion.

Partant à Poitiers devant l'Union régionale corporative de la Vienne, M. Pierre Caziot, ancien ministre de l'agriculture, a suggéré que soit portée à 500 grammes par jour la ration de pain allouée aux agriculteurs.

Cette question est, en effet, une de celles qui agitent le plus les masses paysannes. Celles-ci ne peuvent comprendre que, produisant le blé, elles manquent de pain. D'autre part, il est hors de doute que la ration actuelle est insuffisante pour les agriculteurs qui accomplissent les rudes travaux des champs.

Reste à savoir si les disponibilités actuelles permettent — comme le demande aujourd'hui M. Caziot — de porter à 500 gr. par jour la part des agriculteurs ?

Peut-être pourrait-on imaginer un système qui intéressât directement les agriculteurs à accomplir un effort supplémentaire.

Par exemple, on déciderait que dans chaque région où les livraisons de blé au Ravitaillement général seraient soit accélérées, soit améliorées, la ration de pain attribuée aux agriculteurs serait augmentée d'une fraction à déterminer.

Tout le monde y trouverait son bénéfice et les agriculteurs et la nation en général.

INFORMATIONS

Le sort de l'escadre française à Alexandrie

L'opinion allemande

La publication de l'échange de notes qui a eu lieu entre le gouvernement français et celui des Etats-Unis, au sujet des bâtiments de guerre stationnés à Alexandrie, a été accueillie avec intérêt par les milieux allemands note le correspondant à Berlin de la « Tat », de Zurich.

« Dans la capitale du Reich, écrit-il, on prend note du fait que si les navires français stationnant à Alexandrie ne se rendirent pas en un port français, aussitôt après l'armistice, ainsi que ses clauses le stipulent, ils en furent empêchés par la force. Mais on considère que ces conditions n'en doivent pas moins leur être appliquées. »

L'impression en Suisse

Les journaux suisses consacrent une large place à la déclaration du président Laval sur l'escadre française d'Alexandrie. La plupart d'entre eux la reproduisent intégralement. Commentant cette déclaration, le correspondant du « Courrier de Genève » à Vichy, écrit :

« M. Laval a voulu montrer qu'il n'avait rien à cacher de l'attitude prise par lui dans une affaire où le bon droit de la France est incontestable. Il suffit de lire les notes échangées pour se rendre compte que l'insistance américaine à vouloir soumettre en tout état de cause l'escadre française au contrôle anglo-saxon est inacceptable pour la France, qui a pris des engagements précis pour la convention d'armistice depuis juin 1940. Il est apparu à tous les yeux que la nation vaincue avait rigoureusement respecté l'engagement de ne laisser, en aucun cas, ses bateaux de guerre tomber entre des mains étrangères. »

LES DEPARTS D'OUVRIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

De Toulouse. — Un second train spécial, comportant 300 ouvriers et ouvrières de la région de Toulouse auxquels sont venus s'ajouter une centaine d'ouvriers de la région de Limoges, a quitté vendredi Toulouse pour l'Allemagne.

On sait qu'un premier convoi de travailleurs avait été formé à Toulouse le 7 juillet.

D'Avignon. — Le premier convoi de 750 ouvriers, qui vont travailler en Allemagne, est parti d'Avignon.

Le Conseil des ministres de samedi

Le conseil des ministres s'est réuni samedi matin à 10 h. 30, au pavillon Sévigné, sous la présidence du Maréchal de France, Chef de l'Etat.

Le chef du gouvernement a fait un exposé de la situation politique et mis le Conseil des ministres au courant des entretiens qu'il a eus à Paris.

Il a également fait connaître les conditions dans lesquelles s'effectue le recrutement de la main-d'œuvre pour l'Allemagne.

MM. Jacques-Leroy-Ladurie et Max Bonnafous ont entretenu le Conseil des différentes mesures qu'ils ont prises tant en ce qui concerne le ravitaillement des grands centres en légumes que la collecte du beurre et son stockage.

Le Conseil des ministres a procédé ensuite à l'expédition des affaires courantes.

Les coiffeurs sont des gens heureux

Les sphères de la fortune, en attribuant le gros lot de 6 millions (5 millions série A, plus un million série B) au numéro 622.809 viennent de faire le bonheur d'un confrère de M. Bonhoure, le fameux coiffeur de Tarascon, gagnant du premier lot de la Loterie nationale. Ce nouveau gagnant avait eu la bonne idée d'acheter un billet entier et complet. Il gagne ainsi la totalité du gros lot.

La corporation des coiffeurs est une corporation favorisée.

L'activité aérienne

On lit dans le communiqué allemand :

Un avion de combat allemand a atteint, de jour, une importante usine de guerre au nord-est de Londres. Un appareil britannique a lancé, dans la journée, quelques bombes sur des quartiers résidentiels dans la région frontière germano-hollandaise. L'avion anglais a été abattu. L'aviation britannique a attaqué, de nuit, avec de faibles forces, quelques localités dans la baie d'Héligoland, notamment les villes de Brême et d'Oldembourg. Il y a eu des pertes parmi la population civile. Trois appareils ennemis ont été abattus.

De son côté, le communiqué anglais de l'air annonce :

Dans l'après-midi de dimanche, des bombardiers ont attaqué divers objectifs industriels dans les régions de Lille et de Béthune. D'autres offensives ont été effectuées sur le secteur côtier du Pas-de-Calais.

Au cours de la nuit, une formation de bombardiers quatrimoteurs de la R.A.F. a attaqué des objetifs situés dans le nord-ouest de l'Allemagne et notamment les chantiers de construction de sous-marins de Vegesac. Trois de nos bombardiers n'ont pas regagné leur base.

0 degré en Finlande en plein mois de juillet !

On enregistre une brusque baisse de température en Finlande. Dans certaines régions, le thermomètre est tombé au-dessous de zéro.

On n'a pas connu en Finlande, de mémoire d'homme, un mois de juillet aussi froid.

EN PEU DE MOTS...

— L'as britannique Finucane, surnommé « Paddy Finucane », qui comptait à son actif 32 avions ennemis abattus et plusieurs autres endommagés a été abattu au large du Touquet, au cours d'une attaque de chasseurs allemands.

— L'international de rugby Bigot, représentant de commerce à Lézignan, a été condamné à 6 mois de prison pour fabrication de fausses cartes d'identité françaises.

— Un tremblement de terre a été ressenti à Stuttgart à 12 h. 27, dans le Wurtemberg et le Hohenzollern.

— On apprend de Beyrouth que les grèves et les manifestations publiques continuent en Syrie et au Liban. D'après certaines informations, les femmes et les enfants se sont joints aux manifestants à Alep.

— A l'occasion du sixième anniversaire du soulèvement national, le chancelier Hitler a adressé au Caudillo un télégramme de vœux et de félicitations.

— La Cour spéciale de Douai a prononcé de sévères condamnations contre des extrémistes. Six mineurs de Carvin se sont vu infliger un total de treize années de prison. Les peines ont été accrues d'une amende de 1.200 francs.

— La section spéciale de la Cour d'appel de Paris a condamné sept inculpés à des peines allant de un an de prison et 12.000 fr. d'amende à 12 ans de travaux forcés.

— Les barques de pêche de Grandcamp et de Port-en-Bessin ramènent depuis plusieurs jour une abondante pêche de maquereaux. Le poisson pénètre même jusque dans les bassins où il peut être pêché à la ligne.

— La neige vient de faire sa réapparition sur le Canigou où elle est descendue à 600 mètres au-dessous du pic. De mémoire d'homme on n'avait vu, à pareille époque, une semblable perturbation atmosphérique.

— Le roi Léopold III de Belgique vient d'avoir un nouveau fils. Il a été prénommé Alexandre-Emmanuel.

Pourquoi la " Relève "

On a donné son vrai nom à la collaboration ouvrière franco-allemande en l'appelant « Relève ». C'est, en effet, la relève à la fois d'un nombre important de prisonniers français qui, revenus chez eux, reprendront leurs travaux, et notamment leurs travaux agricoles, et c'est la relève des ouvriers allemands qui sont devenus des soldats pour défendre leur pays contre le communisme barbare et cruel, et aussi pour défendre l'Europe tout entière contre les projets de domination soviétique.

Il faudrait que tous les ouvriers français, tous les Français, à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent, comprissent bien cette situation. Ils la comprennent, du reste, et de mieux en mieux, puisque, dans la zone occupée comme dans la zone non occupée, les engagements d'ouvriers français dans les usines allemandes augmentent de jour en jour.

Certains ont imaginé d'accuser sourdement les Français de palinodie, parce que ceux-ci acceptent de prêter leur concours labôrieux à l'Allemagne qui a vaincu la France. Pour rétorquer complètement cette accusation, à la fois sotte et perfide, il faudrait reprendre tout le problème de la guerre de 1939, sans en négliger aucune donnée.

Mais il suffit, ici, de faire remarquer que l'Allemagne, après la défaite française, est entrée en guerre avec la Russie qui, jusque là, était ou feignait d'être son alliée.

Or, de deux choses l'une : ou bien l'on considère que le bolchevisme est un système politique comme tous les autres, et alors il faut le proclamer franchement. Ou bien l'on tient le bolchevisme russe pour ce qu'il est réellement : une force destructrice qui représente pour l'Europe, d'abord, et ensuite pour le monde entier, un péril sans cesse menaçant et grandissant ; alors, il faut reconnaître que le choix entre la Russie subversive et l'Allemagne, son adversaire, s'impose.

Si l'on opte pour la Russie, cela revient à décider que l'Allemagne, même tenue pour représentant une forme de civilisation supérieure, doit être anéantie, parce que le sort des armes lui a été favorable contre nous, quelles que soient les conséquences de cet anéantissement pour l'Eurone. Cela revient à adopter une morale étrange que résumerait assez bien ce vœu : « Périsse la civilisation et triomphent le désordre et la haine, plutôt que survive une puissance comme l'Allemagne ! »

On n'obtiendra pas cette profession de foi des détracteurs du gouvernement de M. Pierre Laval. On n'obtient guère d'eux, du reste, que des témoignages d'inconsciente mauvaise foi. Car il y a de l'illogisme dans le raisonnement de ceux qui s'opposent à toute entente avec l'Allemagne, un illogisme qu'ils craignent eux-mêmes de constater.

L'Etat Français, dont le noble Maréchal Pétain est le Chef, le gouvernement français, que dirige vigilamment M. Pierre Laval, ont le sentiment de l'honneur et celui des réalités. Ils ont des devoirs à remplir, devoirs souvent pénibles, mais impérieux. S'ils s'efforcent d'organiser la collaboration ouvrière franco-allemande, c'est parce qu'ils ont reconnu, instruits par les faits, que cette collaboration est utile à la France.

CHRONIQUE DU LOT

LE PREMIER BATTAGE DANS LE LOT

Samedi, à Vaylats, M. Loïc Petit, Préfet du Lot, en présence de M. le secrétaire général, M. Cayla, conseiller départemental, président du Comité de battage du district de Lalbenque, M. Marconie, président de la Délégation spéciale de Vaylats, M. Desplats, ingénieur du Génie rural, M. le capitaine Fierard, représentant l'Intendant directeur départemental du Ravitaillement général, M. Valéry, professeur d'agriculture, représentant M. le Directeur des Services agricoles, a inauguré l'ouverture des battages du département du Lot.

Ce premier battage était effectué par Mme Raffy, entrepreneur de battages, et le blé battu était celui de l'exploitation personnelle de Mme Raffy.

M. le Préfet qui s'est intéressé pendant deux heures aux détails des travaux a ensuite partagé le repas des travailleurs.

LE CONCOURS DES BONS D'EPARGNE

Chacun sait que les Bons d'Epargne sont remboursables au bout de 4 ans, mais que, si l'un des six événements suivants :

Naissance d'un enfant ou d'un petit-enfant du porteur ; mariage du porteur, d'un de ses enfants ou petits-enfants ; décès du porteur, de son conjoint, d'un de ses ascendants ou descendants ; achat d'un bien rural ; établissement dans une installation agricole ou artisanale ; calamité agricole,

survient dans la vie du souscripteur, celui-ci peut obtenir immédiatement, sans frais, le remboursement de ses Bons d'Epargne.

Ne se contentant pas d'avoir innové en créant des cas de reuboursement anticipé des Bons d'Epargne, l'Etat, désireux de connaître l'opinion des souscripteurs, vient de créer un grand concours.

Ce concours est fort simple : quatre cas de remboursement anticipé des Bons d'Epargne sont proposés. Ce sont :

Invalidité permanente du porteur, de son conjoint, d'un de ses ascendants ou descendants ;

Maladie ou intervention chirurgicale entraînant une indisponibilité de plus de trois mois ;

Achat important de matériel agricole ou artisanal ;

Constructions ou réparation de bâtiments agricoles ou artisanaux.

Il s'agit de classer ces quatre cas par ordre de préférence et de répondre à une question subsidiaire très simple... pour, peut-être, gagner le premier prix de 100.000 francs.

En outre, des prix spéciaux récompensent, hors concours, les meilleures suggestions de nouveaux cas de remboursement anticipé.

Chacun peut donner son avis et y trouver son profit. Au total, 600.000 fr. de prix sont distribués.

Procurez-vous les feuilles de réponse au concours des Bons d'Epargne aux guichets des caisses publiques, banques, postes, etc... et hâtez-vous de répondre.

AUX RESSORTISSANTS DE L'INDUSTRIE HOTELIERE

De la Préfecture :

Les hôteliers ou restaurateurs, débisants de l'industrie hôtelière sont sanst de l'industrie hôtelière sont avisés qu'un recensement des métaux non ferreux contenus dans les objets ou éléments d'objets qu'ils détiennent est actuellement en cours.

L'attention des intéressés est appelée sur le fait que toute déclaration incomplète ou inexacte effectuée à l'occasion de ce recensement est exposée aux sanctions prévues par les lois des 10 septembre 1940, 9 mars et 18 juillet 1942.

PRIX DES PATES ALIMENTAIRES

Par arrêté préfectoral le prix des pâtes alimentaires est ainsi fixé au kilog :

Pâtes de qualité courante. — En vrac, 12 f. 60 ; en paquet de 1 kg., 12 fr. 90 ; en paquet de 500 gr., 13 fr. 10 ; en paquet de 250 gr., 13 fr. 30.

Pâtes de qualité supérieure. — En paquet de 500 gr., 13 fr. 80 (ou 6 fr. 90 le paquet) ; en paquet de 250 gr., 14 fr. (ou 3 fr. 50 le paquet).

PRIX DES LEGUMES

Par arrêté préfectoral le prix de vente maximum des légumes est ainsi fixé. Prix au kilog :

Betteraves rouges sans fanes, 2 fr. 30. Navets en bottes, 0 fr. 80. Navets équetés, 1 fr. 60. Oignons blancs en bottes, 3 fr. 60. Oignons blancs équetés, 4 fr. 20. Melons, 4 francs 60. Tomates, 5 fr. 80. Haricots verts, 8 fr. 60. Haricots mange tout, 6 fr. 60. Haricots beurre 7 fr. 30. Haricots à égrener, 5 fr. 90. Carottes équetées, 5 francs.

Délégation spéciale

Il est institué dans la commune du Vigan (Lot) une délégation spéciale ainsi composée : président, M. Manières-Mazon René ; membres, MM. Guyot de Camy Jean, Jouffreau Louis, Lescoul Charles.

PALAIS DES FETES

Mardi 21, mercredi 22, jeudi 23, samedi 25 juillet, soirée 21 heures. Dimanche 26, matinée 15 heures, soirée 21 heures.

Lilian Harvey, Lucien Baroux dans

MIQUETTE

Avec un bon complément et les actualités françaises.

Chantiers de la Jeunesse

Convocation du mois de novembre 1942. — (Jeunes gens nés entre le 1er septembre et le 31 décembre 1922).

1. — *Sursis. Devancements de convocation. Affectations particulières des jeunes gens mariés.*

a) Les jeunes gens appartenant au contingent qui sera convoqué au mois de novembre 1942 et qui remplissent les conditions fixées par les arrêtés en vigueur pour bénéficier d'un sursis ou d'une autorisation de devancement de convocation ;

b) Les jeunes gens mariés appartenant à ce contingent et qui désirent obtenir leur affectation à un Groupement de jeunesse situé à proximité de leur localité — et ceux-là exclusivement ;

Sont invités à présenter *dès maintenant* un dossier régulier au Commissariat général des Chantiers de la jeunesse, Section du personnel, Hôtel Splendid à Chatel-Guyon (P.-de-D.).

Il leur est recommandé de ne pas attendre au dernier moment pour formuler leur demande.

2. — *Stage des élèves admis au concours d'entrée des grandes écoles.*

Il est rappelé aux jeunes gens admis au concours d'entrée d'une grande école qu'en application de l'arrêté du 5 juillet 1941, ils sont tenus de commencer le stage obligatoire au mois de novembre suivant la date de leur admission au concours.

Toutefois, les jeunes gens admis au concours d'entrée des écoles dépendant du Ministère de l'Agriculture et à celui des écoles d'Arts et Métiers sont soumis à une réglementation spéciale.

Les intéressés recevront tous les renseignements utiles à ce sujet, en s'adressant soit au Commissariat général, section du personnel, soit à ces écoles.

UN INCENDIE A VERS

Lundi soir, vers huit heures et demie la sirène lançait son appel d'alarme. Un incendie venait d'éclater, mais ce n'était pas à Cahors. C'était sur le territoire de la commune de Vers, dans un immeuble appartenant à Me Gisbert, avocat à Cahors. Immeuble loué par la Société industrielle de carbonisation et qui se trouve situé au lieu dit « le Moulin », sur le ruisseau.

Nos sapeurs-pompiers, aussi prompts que d'habitude, s'étaient rapidement rassemblés, et quelques minutes après l'appel, un premier départ prenait le chemin de la commune sinistrée.

Si rapides qu'aient pu être les secours, l'incendie avait eu le temps de prendre beaucoup d'extension malgré l'aide dévouée et empressée des habitants.

Les pompiers de Cahors entreprirent aussitôt la lutte contre le sinistre et réussirent à le localiser. Mais l'immeuble est, paraît-il, entièrement détruit. La gendarmerie de St-Géry a ouvert une enquête pour établir les causes de l'incendie qui ne sont pas encore connues.

Signalons que M. le Préfet du Lot s'était rendu sur les lieux, d'où il est reparti quand tout danger fut écarté.

LIMITATION DE LA CONSOMMATION DU GAZ
Renforcement des sanctions

Un arrêté ministériel en date du 15 mai 1942 faisant suite à l'arrêté ministériel du 23 septembre 1941 apporte des modifications au système des sanctions en ce qui concerne la suspension de la fourniture du gaz en cas de dépassement de la consommation autorisée, les sanctions pécuniaires restant applicables à partir du premier mètre cube de dépassement.

Conformément aux instructions données par le Service des mines les règles suivantes sont appliquées :

a) dépassement compris entre 10 et 30 0/0 et excédant 10 mètres cubes : de 10 à 20 0/0 : deux jours de fermeture ; de 20 à 30 0/0 : quatre jours de fermeture.

b) Dépassement supérieur à la fois à 30 0/0 et 15 mètres cubes : de 30 à 50 0/0 : cinq jours de fermeture ; de 50 à 70 0/0 : six jours de fermeture ; de 70 à 90 0/0 : sept jours de fermeture ; plus de 90 0/0 : huit jours de fermeture.

c) Les récidives pour la catégorie « a » seront en principe sanctionnées par six jours de fermeture ; pour la catégorie « b » d'au moins huit jours de fermeture.

Il est précisé qu'en cas de récidive et de dépassement nettement abusif le Service des mines qui exerce le contrôle de l'industrie du gaz peut ordonner de prolonger la durée de la suspension au delà de un mois.

Un grand rassemblement des jeunes ruraux

On nous communique :

Jeunes agriculteurs qui avez senti qu'une jeunesse sans idéal ne vaut pas la peine d'être vécue ;

Qu'une paysannerie terre à terre matérialiste est incapable de répondre à vos désirs et à vos aspirations...

Venez donc à la J.A.C. qui pense comme vous. Qui lance cet appel ? C'est un aîné, un ancien de la J.A.C., un père de famille.

Fort de son expérience, il veut que vous puissiez vous aussi, bénéficier de la joie que lui ont apporté pour toute la vie les années de jeunesse passées au mouvement.

Venez à la J.A.C., vous y trouverez des camarades animés du désir de se rendre meilleurs ; vous deviendrez comme eux des militants ; vous n'aurez jamais à le regretter.

Et pour faire apparaître à tous la vitalité de notre mouvement, venez en masse au Congrès qui se tiendra à Cahors le 9 août.

Vous vivrez une des plus belles journées de votre jeunesse. — Emile CAVALIÉ, *ancien fédéral jaciste.*

CHRONIQUE AÉRONAUTIQUE

L'Aéro-Club du Quercy est particulièrement fier des succès obtenus par les jeunes gens pratiquant les sports aériens. Nous avons retrouvé leurs noms très souvent mentionnés, dans les palmarès et distribution de prix.

Les sports aériens ne sont absents d'aucun des tableaux d'honneur dans les classes où ils ont été pratiqués.

Certaines de nos sections figurent en entier dans le palmarès, enfin, nous notons de nombreux certificats d'études secondaires et félicitations du conseil de discipline, des brevets élémentaires, des brevets supérieurs et même des baccalauréats 1re et 2e partie chez les jeunes filles. Il est regrettable que les jeunes gens qui se préparaient au baccalauréat aient considéré un peu hâtivement les modèles réduits comme un simple enfantillage et un exercice stérile. Ils y auraient peut-être trouvé des recettes utiles de persévérance et d'application. — Dr BARRET DE NAZARIS.

SEIZE REQUIS CIVILS SONT ARRETES

Lundi, seize ouvriers marocains travaillant dans l'entreprise Ballot au barrage de Cajarc, ayant abandonné leur travail, bien qu'ils fussent « requis civils », ont été arrêtés et conduits au parquet.

Là ils ont donné pour raison de leur attitude que les conditions du travail auxquelles ils avaient été embauchés n'ont pas été respectées. Ils affirment qu'ils devaient recevoir un salaire de 9 fr. et qu'on ne leur versait que 6 fr. 50.

L'enquête établira la vérité des faits.

MAIRIE DE CAHORS

AVIS

Une enquête est ouverte sur le projet d'aliénation d'une bande de terrain appartenant à l'Hôpital-Hospice de Cahors, concernant les rues Boursoul et St-Géry. M. Girma, commissaire délégué à cet effet, recevra à la mairie les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients qui pourraient résulter de la réalisation du projet susmentionné.

LYCEE GAMBETTA

Les familles qui désirent faire inscrire leurs enfants en qualité de pensionnaires pour la rentrée d'octobre 1942, sont priées de s'adresser immédiatement à M. le proviseur. En raison du peu de places disponibles à l'internat, les demandes trop tardivement présentées ne pourront être agréées.

L'administrateur de service reçoit au lycée tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h. à midi et sur rendez-vous.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret le décès à Toulouse, de M. l'Intendant Gérard Treil, directeur du ravitaillement de la région de Toulouse.

Le défunt qui n'était âgé que de 51 ans, avait résidé de nombreuses années dans notre ville où l'on avait apprécié ses qualités d'administrateur et de chef.

Nous prions Mme Gérard Treil et toute la famille d'agréer nos vifs sentiments de condoléances.

SOUPES POPULAIRES

La Délégation départementale du Secours national informe les clients de la soupe populaire que la distribution de bouillon et de légumes sera suspendue pendant le mois d'août — 1er août, 31 août. Le fonctionnement reprendra le 1er septembre.

COLONIE DE VACANCES pour les enfants de Cahors au Faillal
« Camp Caporal Lavayssière »

Les Artisans du Devoir Patriotique de Cahors (les A.D.P.) sont heureux de faire part aux Cadurciens qu'une Colonie-Garderie, située au Faillal, est ouverte aux garçonnets de 7 à 12 ans jusqu'au 30 septembre.

Ils engagent les parents à inscrire, le plus tôt possible, leurs enfants — aux adresses suivantes :

1° Garderie d'enfants du Parc Tassart : vendredi et samedi, 17 et 18 juillet, toute l'après-midi ;

2° Service Médico-Social, 18, rue du Portail-Alban, les mêmes jours, de 9 h. à 10 h.

Le nombre de places est limité à 70.

Les enfants seront sous la surveillance de monitrices spécialisées.

Les parents peuvent être assurés qu'ils recevront une nourriture rationnelle, saine et abondante, pour le prix modique de 3 fr. 50 par jour. Nous demanderons aux enfants d'apporter avec eux la boisson, le pain ainsi que les timbales, assiettes et couverts. Les tickets de viande et de matières grasses seront exigés dans les mêmes proportions qu'à la Cantine scolaire.

Le départ est fixé chaque matin, place Thiers, à 8 h. 30, et le retour à 18 h. 30.

EDEN

Mercredi 22, jeudi 23, samedi 25 et dimanche 26 juillet en soirée à 21 h. Dimanche matinée à 15 heures.

Première partie : *Marine française* (documentaire). *Actualités françaises* (journal filmé).

Deuxième partie : une grande production :

MON ONCLE ET MON CURE

avec André Lefaur, Germaine Aussey, Paul Cambo, Alice Tissot, Pauline Carton, Témerson et Suzanne Déhelly.

Nota. — La direction de l'Eden-Cinéma informe sa fidèle clientèle que les matinées du jeudi seront supprimées durant toute la saison estivale.

CAHORS

Mort de M. Albert Tassart

La mort de M. Tassart a été apprise avec un très vif sentiment de peine par la population de Cahors, où le défunt était entouré d'une considération particulière où il y avait autant d'estime pour sa haute droiture que pour son talent et pour le dévouement qu'il mit en toutes circonstances au service de la Cité.

L'irréprochable carrière de M. Tassart s'est déroulée tout entière à Cahors où, pendant un demi-siècle, il a dépensé toute son activité d'homme et de citoyen. C'est en 1895 qu'il succéda à Me Mazières, avoué. Mais la procédure ne le retint pas longtemps, et c'est vers le barreau que sa vocation l'attirait. Il s'y fit inscrire quelque temps après et ne tarda pas à y prendre la grande place qu'il n'a cessé d'y tenir presque jusqu'à la veille de sa mort puisque il y plaidait encore il y a quelques jours.

Il n'est personne de nos concitoyens qui n'ait eu l'occasion d'entendre Me Tassart à la barre et qui n'ait goûté sa belle éloquence si claire, si nette, si forte, si démonstrative et qui sans recherche d'effets déclamatoires produisait pourtant une si vive impression sur l'esprit de ses auditeurs. Il ne parlait jamais pour rien, dans le vide et il n'était pas une de ses plaidoiries qui n'arrivât au moins à ébranler la conviction des plus rebelles. Me Tassart a illustré de son talent et de son caractère le barreau de Cahors où il laisse aux jeunes maîtres qui entrent dans la carrière un bel exemple des vertus professionnelles noblement pratiquées.

Il était inévitable que l'attention de ses concitoyens se portât sur lui et qu'il fût sollicité de mettre ses facultés au service de la chose publique. C'est ainsi qu'il devint conseiller municipal et bientôt premier adjoint auquel les circonstances laissaient la charge d'une difficile administration municipale. C'est ainsi qu'il fut élu conseiller général du canton nord de Cahors. Il n'était pas de ceux dont la présence reste inaperçue, et soit à l'assemblée de la ville, soit à celle du département, sa forte personnalité y marqua vigoureusement sa place.

Il apportait d'ailleurs dans la politique les mêmes qualités que dans sa carrière professionnelle. Il y fit preuve de la même fermeté de caractère, de la même rectitude de pensée et d'action. Le citoyen chez M. Tassart n'avait pas d'autre règle que l'homme et il n'admettait pas qu'il y eût une morale pour la vie publique autre que celle de la vie privée. Ni ici, ni là, il ne transigeait avec la vérité et le droit.

Il est de ceux qui, dès longtemps, avaient prévu les désastres où nous entraînait la folle et absurde politique qu'on faisait depuis des années et qui, comme tant d'autres, essayèrent vainement de lui faire barrage.

Nous savons la douleur profonde et presque inguérissable que lui causèrent les malheurs de la patrie.

C'est à son cœur de patriote qu'on fit appel, il y a quelques mois, pour lui demander de prendre la présidence de la Délégation municipale chargée d'administrer la ville et c'est à sa haute conception du devoir civique qu'il obéit pour accepter, malgré son âge, cette lourde mission.

Il l'aura remplie jusqu'à épuisement de ses forces alors qu'il eût tant désiré aller vivre ses dernières années dans sa modeste et champêtre retraite de Saint-Médard.

N'ayant pu réaliser ce rêve, il s'en ira du moins entouré de l'estime reconnaissante de tous ses concitoyens qui s'inclinent unanimement et avec respect devant la mémoire de cet homme de devoir, de ce citoyen sans reproche.

Nous prions son fils Pierre, Inspecteur de l'Enregistrement à Paris ; sa fille Marguerite, professeur de l'enseignement à Paris ; son fils Gaston, étudiant en médecine et son gendre, M. Pouch, docteur en médecine à Montauban, ainsi que tous les membres de sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos condoléances profondément émues.

Les faiblesses du Système Nerveux

Pertes des forces (asthénie) - Fatigue générale - Tremblements - Raideurs - Insomnies - Agitation - Absences de mémoire - Difficulté de la parole - Irritabilité - Tendances aux idées noires, etc...

Il a été constaté que tous ces troubles diminuent rapidement d'intensité, puis cessent sous l'influence du nouveau traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. Grâce au Magnogène, le système nerveux est nourri, équilibré et « rechargé ». Le sommeil redevient paisible, la résistance à la fatigue augmente, on se sent de jour en jour plus vigoureux, plus maître de ses nerfs. La virilité, la puissance physique et intellectuelle, la capacité de travail s'accroissent considérablement. Une brochure explicative est envoyée gratuitement à tous les lecteurs qui en font la demande aux Lab. J.-P. Romont, 30, rue Malesherbes, Lyon.

REMERCIEMENTS

Le Chef du Bataillon de Lamezan commandant le IIe Bataillon du 150e R.I. prie le président et les membres de l'Amicale des Anciens du 7e R.I. de bien vouloir agréer ses vifs remerciements pour leur geste très généreux au profit des œuvres sociales du bataillon. Cette manifestation de solidarité dont ils ont eu l'heureuse initiative a resserré plus étroitement encore les liens qui unissent le IIe Bataillon du 150e R.I. à l'Amicale des Anciens du 7e R.I.

Désireux d'associer les prisonniers au bénéfice de cette œuvre de bienfaisance, le Chef de Bataillon de Lamezan a remis la somme de mille francs au président du Comité du Secours national de Cahors.

A L'E.P.S.

Le directeur sera absent du 21 juillet au 27 août inclus. Durant son absence la permanence sera assurée par l'économe et M. Salgues, professeur. Les élèves et leurs parents sont priés d'attendre son retour : à partir du 28 août, il recevra chaque jour de 9 à 11 heures ou sur rendez-vous. La plupart des déplacements peuvent être évités par une simple lettre avec t.p.r.

Il est rappelé que les inscriptions pour la première année de B.S. sont acceptées, et que le certificat d'études primaires ou le diplôme d'études primaires préparatroixe sont exigés pour l'inscription en 6e moderne.

Naissance

Nous avons le plaisir d'apprendre la naissance d'un superbe garçon, Pierre, chez Mme et M. Georges Rescoussié, l'estimé rédacteur à la préfecture du Lot.

Nos meilleurs souhaits et nos félicitations.

Syndicat de la chaussure

Recensement des stocks de sabots et galoches pour l'hiver 1942

La Préfecture communique une lettre de M. le Préfet régional, demandant à tous les détaillants, grossistes en chaussures du département (épiciers, merciers en gros, succursales Epargne, Ruche). l'inventaire du stock actuel de sabots et galoches. Il est de l'intérêt de tous les négociants d'établir un inventaire précis des quantités de sabots et galoches détenus par eux. Prière d'adresser au plus tôt ces inventaires à M. Larrive, président du syndicat, 16, rue Maréchal-Foch, Cahors. Dernier délai : 28 juillet.

Association des femmes et mères de prisonniers de guerre

(Section de Cahors)

Les femmes et mères de prisonniers de guerre de Cahors sont invités à assister à l'Assemblée générale de l'Association qui se tiendra le vendredi 24 juillet à 20 h. 30 à la Maison du prisonnier (Musée de la ville), 54, rue Emile-Zola.

Ordre du jour : présentation du bureau ; confection des colis ; entr'aide aux familles.

Amicale des Anciens du 7e R.I.

Liste des numéros gagnants de la loterie tirée le 17 juillet, au bénéfice des Œuvres sociales des militaires du 2e Bataillon du 150e R.I. :

Série A. — 245 — 117 — 67 — 5 — 27 — 9 — 55 — 62 — 211 — 57 — 159 — 95 — 154 — 173 — 106 — 19 — 56 — 160 — 20 — 237 — 168.

Série B. — 18 — 220 — 280 — 119 — 39 — 152 — 74 — 19 — 5 — 259 — 107 — 293 — 9 — 95 — 227 — 142 — 294 — 285 — 144 — 51 — 124.

Série C. — 211 — 31 — 50 — 271 — 202 — 168 — 100 — 26 — 114 — 41 — 146 — 258 — 249 — 138 — 198 — 266 — 78 — 58 — 108 — 74 — 52.

Série D. — 201 — 21 — 204 — 135 — 261 — 175 — 289 — 76 — 68 — 299 — 39 — 9 — 146 — 266 — 1 — 63 — 49 — 141 — 42 — 54 — 240.

Les lots devront être retirés du 20 au 26 juillet hez M. Servan, tailleur, rue du Maréchal Joffre à Cahors. Après cette date, *les lots seront acquis à l'œuvre.*

Répartition du charbon de bois à usages industriels

Les ressortissants artisans des différents Comités d'organisation intéressés par l'utilisation du charbon de bois exclusivement pour leur usage industriel sont invités à adresser à la Chambre des Métiers, dès que possible, et au plus tard pour le 1er août, dernier délai, l'état de leurs besoins. Aucune quantité de ce charbon de bois ne peut être accordée pour la circulation ; et l'octroi à ce titre reste rigoureusement interdit pour ce contingent.

TRANSPORTS toutes distances 7 tonnes charge utile

S'adresser :
P. LAMBERT, Cahors
Téléphone 90

OUVRIERS ET OUVRIERES
voulant partir
TRAVAILLER EN ALLEMAGNE
venez vous renseigner à
L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
à Cahors, 13, rue Nationale
Ouvert samedi de 2 h. à 7 h. du soir

Les Sports

GRAND PRIX CYCLISTE DE CAHORS

organisé par la « Pédale Cadurcienne » le 26 juillet 1942

La grande épreuve internationale du 26-7-42 qui sera courue en circuit fermé s'annonce comme un très gros succès. De tous côtés les engagements affluent vers les organisateurs cadurciens. C'est avec un mélange de surprise et de joie que nos compatriotes écoutent l'énumération des grands noms réunis en cette occasion.

Vingt-quatre as, professionnels de la route, sont engagés par contrat. Nous avons déjà donné dans ces colonnes les noms les plus connus, c'est-à-dire Maye, Rossi, Gautier, Louviot. En dernière minute nous venons d'apprendre l'engagement de Pernac Victoc, 1er du Critérium de Nice devant Le Grevès, 3e au championnat de France, derrière Vietto et Gianello, qui n'a pu rester à l'écart d'une telle compétition.

Les deux grands rivaux de l'heure, Paul Maye et Pernac, vont donc nous faire assister à la liquidation d'une vieille querelle sportive. Cependant des hommes tels que Dorgebray, Le Guevel (vainqueur de Nantes-Les-Sables), Bertocco (vainqueur du grand prix de Monaco) Giorgetti, le grand spécialiste des six jours (Amérique-Europe), conservent toutes leurs chances dans une telle course.

L'épreuve qui se disputera sur 130 km. 150 empruntera le circuit fermé de 3 km. 425 qui comprend le boulevard Gambetta, l'avenue du Nord, l'avenue de la Gare, le quai Cavaignac, Ce parcours de 135 km. est très accidenté et demandera de la part des coureurs une dépense d'énergie peu commune.

Ils devront faire preuve de bonnes qualités de grimpeurs car, si le boulevard paraît une rampe assez peu meurtrière pour de tels hommes, par contre ces derniers devront la grimper 38 fois. Ils devront faire preuve aussi de belles qualités acrobatiques afin d'éviter les embûches que leur réserve la brutale descente de l'avenue du Nord et quelques virages en épingle du circuit.

Dès à présent, sont mis en vente, chez les dépositaires des grands journaux patronnant cette épreuve, les programmes donnant la liste complète des coureurs avec les numéros des dossards qu'ils porteront. Sur ces mêmes programmes on pourra lire le règlement de la course.

Nous pensons qu'à l'effort de la « Pédale cadurcienne » le public répondra par une nombreuse présence. Les coureurs aussi seront particulièrement heureux de savoir que leurs beaux efforts de propagande aideront au développement de la cause cycliste dans notre **ville.**

⁂

Les membres et amis de la Pédale Cadurcienne sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra, mercredi 22 juillet, à 20 h. 1/2, au Café de Bordeaux.

STADE CADURCIEN

Jeudi 23 juillet, à 20 h. 30, à la Bourse du Travail, réunion de la Commission de Rugby de tous les joueurs dont les noms suivent ainsi que tous ceux désirant pratiquer le rugby sous les couleurs du Stade cadurcien :

Guillou, Fréjaville, Sénac, Pégourié, Feydel, Carmen, Massat, Philippon, Planavergne, Rigaudie, Gaston, Eugène, Magnani, Charvet, Rouvière, Sote, Escalmel, Noyer II, Palame, Richard, Buisson, Boué, James, Pons, Bouillaguet I et II, Vidal, Fraysse, Barraud, Lagane, Bisme, Gaillard I et II, Garrouty, Iglésias, Gonzalès, Céra I et II, Tiéffin, Labro, Escudier, Lasfargues, Tastères, Noillac, Dahan, Gramont, Feyt, Frayssinet, Marcastel, Ourcival, Capis, Pechberty, Labarte. A cette réunion, M. Seillan, nouvel entraîneur du Stade, sera présenté aux équipiers.

ATHLÉTISME

Il est fortement question d'organiser à Cahors un meeting d'athlétisme auquel participeraient les meilleurs champions français qui ont nom Valmy, Barthès, Pujazon, Balezo et autres...

Résultats du challenge U.S. Figeac :
100 mètres : Arquis (Cahors).
200 mètres : Arquis (Cahors).
400 mètres : Baduel (Figeac).
800 mètres : Jourdan (Figeac).
1.500 mètres : Jourdan (Figeac).
3.000 mètres : Lasfargues (Cahors).
Longueur : Lescoul (Cahors).
Hauteur : Soulié (Figeac).
Triple saut : Soulié (Figeac).
Poids : Gibrat (Figeac).
Disque : Jaur (Cahors).
Javelot : Giverne (Figeac).
100 × 4 : Deat-Heat (Figeac-Cahors).
Relais (54321), Cahors.

Féminines : 60 mètres, Lampla (Cahors) ; 300, Bardet (Aurillac) ; longueur, Joulié (Décazeville) ; hauteur, Gonzalès (Cahors) ; poids (Aurillac) ; relais, 100 × 4 (Aurillac).

Continuant sur sa lancée, le Stade cadurcien, envisagerait à Cahors, une rencontre avec les Universitaires parisiens, actuels champions de France Inter-Club, Après les championnats de France de l'U.F.O.L.E.P. avec la venue des collégiens d'Antibes ; le Stade convie le public cadurcien, qui apprécie de plus en plus les beaux spectacles athlétiques. à un nouveau gala : Stade — P.U.C.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Albas

Fête scolaire. — En conformité aux instructions reçues, nos écoles publiques ont donné le dimanche 12 juillet sur la place publique, une matinée récréative au milieu d'une grande affluence. Parmi les personnalités locales, avaient pris place à côté de M. le maire et des conseillers municipaux M. le curé d'Albas, Mme la directrice de l'école libre et divers fonctionnaires en activité ou en retraite.

Le thème de la fête était la glorification du travail par des chants et des morceaux appropriés qui se déroulèrent après l'envoi des couleurs. On assista à une démonstration de la méthode sportive de l'hébertisme et à un match d'anneaux entre garçons et fillettes.

Au cours des entr'actes, un modeste lapin provoqua le zèle des surenchères à l'américaine, si bien qu'il fut ainsi recueilli 600 fr. au bénéfice des prisonniers de guerre de la localité, 800 fr. pour les œuvres scolaires et 900 fr. pour les nécessiteux de la commune.

Ce fut un incontestable succès dont nous félicitons chaleureusement nos dévoués maîtres M. Foissac et Mme Bach ainsi que leurs jeunes élèves.

Duravel

Pour nos prisonniers. — Ainsi qu'il avait été annoncé, dimanche à 16 h., après quelques mots de présentation de M. Cax, adjoint au maire, l'amiral Joubert a fait sa conférence qui a été au-dessus de toute conception.

La clarté des détails, la profondeur et l'étendue des connaissances géographiques coloniales et mondiales, la documentation diplomatique de l'amiral ont fait de cette conférence un beau chef-d'œuvre d'érudition et d'éloquence, qu'une assistance nombreuse et attentive a écouté avec le plus vif intérêt 2 h. 1/2 durant.

A l'issue de cette conférence, M. Virebent, chef départemental de la Légion, a remercié l'amiral de nous avoir instruits et éclairés sur les événements, la situation économique de la France, les moyens d'améliorer le sort de la Nation et de lui faire retrouver la place prépondérante qu'elle a toujours eue dans le monde.

Le comité de l'œuvre du colis aux prisonniers à Duravel remercie toutes les personnes qui, répondant généreusement à son appel, ont apporté leurs dons en venant entendre l'amiral Joubert. Le comité et les familles de prisonniers remercient à leur tour l'amiral d'avoir avec tant de bonne grâce accepté de faire cette belle conférence. Il exprime sa gratitude à M. Cax qui l'a facilitée, à M. le capitaine Cazabonne, ainsi qu'à ceux qui ont aidé à si bien en organiser le cadre par l'arrangement de la salle.

On a recueilli la somme de 1.950 fr. qui permettra d'envoyer gratuitement à chacun de nos prisonniers un colis par mois pendant deux mois.

Montcuq

Cours complémentaire. — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris, cette année, les succès remportés par notre cours complémentaire de jeunes filles.

Au brevet élémentaire, nous relevons les noms suivants parmi les candidates définitivement reçues : Mlles Josette Parazines, Henriette Redon, Odette Séval, Francine Teillard.

Au concours d'entrée des élèves institutrices (2e année des lycées), trois élèves ont été admissibles : Mlles Ceex, Rouzade et Séval. Deux d'entre elles sont définitivement reçues : Mlles Rouzade et Séval.

Ces succès se passent de commentaires. Nous nous contenterons donc de féliciter maîtresses et élèves et nous plaisons à espérer qu'au cours des années qui vont suivre, les succès iront toujours croissant.

Nadillac

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que Jean Pouget a gagné brillamment son diplôme d'études préparatoires, ainsi que Jeannine Cassan, de Pélacoy. Toutes nos félicitations aux jeunes lauréats et aux maîtresses qui les ont si bien préparés.

Prayssac

Fête de charité. — Le dimanche 2 août aura lieu, dans le parc de M. Dubois, situé au lieu dit « La Grèze », une grande fête de charité au profit de notre école libre. A cet effet, il y aura de nombreuses attractions, des comptoirs divers, un buffet et une buvette bien approvisionnée.

A 18 heures, une démonstration rythmique sera faite par les élèves de ladite école. Le prix des entrées est fixé à 5 francs.

Ne marchandons pas l'aide à notre intestin

Votre médecin vous le dira : l'intestin doit chaque jour débarrasser l'organisme des déchets de la digestion. S'il accomplit mal cette tâche vous devez l'aider. Un moyen bien simple consiste à prendre après le dîner une tasse de l'excellente tisane Vichyflore qui assure le bon fonctionnement du foie, des reins, de l'intestin. Vichyflore : 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Quissac

Séance récréative. — La section locale de la Légion se prépare à donner, avec le concours de la jeunesse et des enfants des écoles, une séance récréative au profit des prisonniers de guerre, les dimanches 9 et 16 août, en matinée 15 h. 30 et soirée 21 h. 30, avec programmes différents.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon

Résultats des examens. — Ont été reçus aux récents examens du baccalauréat :

1re partie, rhétorique : M. Pierre Lagarde, Mlles Andrée Coulon, Colette Barras (du Vigan).

2e partie, mathématiques élémentaires : M. Henri Bourdet (de Milhac), Mlle Suzy Ganiayres.

2e partie, phisolophie : Mlle Simone Monzie.

Examen de stage de pharmacie : Mlle Paulette Coulon.

Nos bien sincères félicitations aux sympathiques lauréats.

Récidiviste. — Sorti de prison depuis peu de jours, Goldberg Maurice, 35 ans, sans profession ni domicile fixe, a été de nouveau appréhendé à Milhac, en flagrant délit de mendicité, et pour défaut de carnet anthropométrique. Déjà plusieurs fois condamné pour les mêmes faits, ce peu intéressant personnage a été remis en liberté et mis en demeure de quitter le département.

Gramat

Succès. — Nos vives félicitations à M. François Héreil, élève au collège Stanislas à Paris, qui vient d'être admissible au concours des hautes études commerciales.

AVIS DE DECES

Monsieur Pierre TASSART, inspecteur de l'Enregistrement ; Madame Pierre TASSART et leurs enfants ; Mademoiselle Marguerite TASSART ; Monsieur le docteur Raoul POUCH ; Monsieur Gaston POUCH, les familles COMBELLES, SOULIÉ, TRIADOU ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Albert TASSART

Officier de la Légion d'honneur
Ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats
Président de la Délégation spéciale chargée de l'administration de la ville de Cahors

décédé le 20 juillet 1942 en son domicile, Allées Fénelon, à l'âge de 72 ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 juillet 1942 à 9 h. 30 en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, Allées Fénelon, à 9 h. 15.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

ETUDE DE Me BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
Notaire à Cahors (Lot)

PREMIÈRE INSERTION

Constitution d'un bien de famille insaisissable

Aux termes d'un acte de donation reçu par Maître Bouyssou Jean-Léon, licencié en droit, notaire à Cahors (Lot) le trente juin mil neuf cent quarante-deux, en présence de témoins, Madame Marie DELRIEU, sans profession, demeurant à Cahors, place Saint-James, numéro 1, veuve non remariée de M. Jean DELCLAUD, a constitué au profit de M. Emile DELCLAUD, négociant demeurant à Montauban, avenue Gambetta, numéro 102, qui a accepté cette donation dans ledit acte, à titre de bien de famille insaisissable pour être régi par la loi du 12 juillet 1909, modifiée par celle du 14 mars 1928 et par le décret du 14 juin 1938.

Les immeubles ci-après, situés commune de Gourdon qui comprennent :

Enclos composé de maison actuellement inhabitable, sol, pâture, vigne et terre, aux lieux dits « Bourriat » « Laglevade » et « Pech Brousse », paraissant cadastré numéros : 181p, 202p, 203p, 226p, 226p, 226p, et 226p de la section D, pour une contenance de un hectare quarante-sept ares, huit centiares, le tout estimé DIX MILLE FRANCS, ci .... 10 000 fr.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Bouyssou, notaire soussigné.

Pour première insertion. Signé : BOUYSSOU, *notaire.*

Société des Etudes du Lot

Séance du 6 juillet 1942

Présidence de M. Irague

Présents : MM. Bastié, Bousquet, commandant Bru, Calmon, Chabert, Crochard, Feyt, Iches, Lucie, Lury, Intendant général Mazars, Monteil, Moulinier, Pouget, Prat, Sembat, Chanoine Sol, Teyssonnières, Thevenin, abbé Tulet.

Excusés : M. Rigaudières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections de M. Chièze comme membre résidant,

— de MM. Bergounioux, Dr Crabol, Lacan et Mérycer comme membres correspondants.

Présentations comme membre résidant,

— de M. Guichard, greffier de la justice de paix à Cahors, par MM. Chabert et Lucie.

Félicitations. — La société adresse ses respectueuses félicitations

— à M. le Chanoine Sol, vice-président qui vient d'être nommé, par décision de Mgr l'Evêque, chanoine titulaire ;

— à MM. les abbés Levet, curé doyen de Labastide-Murat et Matat, curé doyen de Souillac, nommés chanoines honoraires ;

— à MM. les abbés Gaillac, curé de Prayssac, et Tulet, aumônier des lycées, nommés chapelains de la cathédrale.

Dons : de M. Irague : un progamme de la Fête de bienfaisance donnée par le IIe Bataillon du 150e Régiment d'Infanterie, au profit de ses œuvres sociales, le 24 mai 1942 ;

— de Mlle Maratuech, surintendante honoraire des maisons d'éducation de la Légion d'honneur : 1° une carte d'électeur pour les élections du 13 mai 1849 à Cahors ;

2° un appel aux habitans du Lot, dans le but de constituer une « Association patriotique du département » (mars 1831) ;

3° un ordre au sieur Raymond de Fayes, escuyer, d'avoir à payer au sieur François Raigasse, négociant, la somme de 394 livres, 3 sols, 1 denier (parchemin, Agen, le 12 janvier 1770) ;

— de M. Prat, archiviste : Le minutier des notaires du Lot, Etude de Me Bernié, notaire à Figeac. Etude actuelle de Me Chadel. 1re partie : Figeac ville, imprimé chez A. Coueslant.

L'inventaire de ces importantes archives notariales comprend des actes allant de 1359 à 1822.

La Société adresse ses vifs remerciements à tous les généreux donateurs.

M. Calmon dépose sur le bureau les six numéros parus depuis décembre 1941 de la revue « Quercy ». Cette revue qui ouvre largement ses colonnes aux écrivains et aux érudits de chez nous veut avant tout rester un instrument de propagande régionaliste et nationale et de plus contribuer à la renaissance quercynoise.

La Société des Etudes l'en félicite et ne peut que l'encourager à poursuivre un aussi noble but.

M. le secrétaire général rend compte des publications reçues et donne lecture du passage du Rapport sur le concours en prose pour le prix Fabien-Artigue. Lu en séance publique de l'Académie des Jeux Floraux le 2 mai 1942 par M. Joseph Calmette, membre de l'Institut... relatif au Grand Prix décerné à M. J. Fourgous pour son ouvrage « Dans les Rues du Vieux Cahors, logis, gens et faits d'autrefois ».

— M. le chanoine Sol fait une communication sur les grains et la viande de boucherie à fournir dans le Lot, en 1792-1798 pour les besoins des armées. Du côté de Caussade, le paysan trouve dur de se voir enlever « le fruit de son travail », alors que les commissaires donnent du blé à leurs animaux de basse-cour. Il n'y a plus d'animaux de labour et cependant, les bouchers égorgent veaux, génisses et taureaux trop jeunes.

M. Lucie lit une note concernant Hugues IV de Cardaillac-St-Cirq, gouverneur de Cahors, XIVe siècle.

M. Moulinier termine la lecture de son étude sur le séjour de François Coppée à Miers, en 1894.

M. Calmon rappelle qu'avant la restauration intérieure de la cathédrale par Monseigneur P. Grimardias 1874-1877, la galerie qui en fait le tour au-dessus des chapelles latérales était bordé d'une balustrade semblable à celle qui se trouve des deux côtés de l'orgue.

Sur la proposition de M. Calmon, la Société émet le vœu que cette galerie soit remise dans son état primitif, dès que les circonstances le permettront, car elle sera d'abord un ornement pour cette partie si sobre de la nef et elle permettra ensuite à un nombreux public de l'occuper, dans les grandes cérémonies.

La prochaine séance de la Société n'aura lieu que le lundi 5 octobre prochain.

Malaises qui fanent la femme

Rien ne fane et ne vieillit comme les malaises féminins. C'est pourquoi on ne saurait trop conseiller aux femmes de prendre, de temps à autre, des Gouttes Floride. Cette préparation végétale concentrée équilibre les fonctions féminines et supprime ennuis du sang, lourdeurs de jambes, vertiges, bouffées de chaleur, palpitations, bourdonnements d'oreilles. Le flacon pour trois semaines : 14 fr. 30, seulement. Ttes Phies.

AVIS DE DECES

Madame Veuve Bernard SOULIÉ ; Monsieur Pierre FOURNIÉ, Madame, née SOULIÉ et leurs enfants ; Madame et Monsieur Pierre SOULIÉ, gérants de la Blanchisserie Lamaignère, et leurs enfants ; Madame et Monsieur Louis SOULIÉ, entrepreneur à Allanche (Cantal) et leur fille ; Monsieur Raymond SOULIÉ, à Bizerte ; Madame et Monsieur Omer SOULIÉ et leur fils ; Madame Veuve MIQUEL, ses enfants et petits-enfants ; Madame et Monsieur Jean PAUL, et leurs enfants ; Madame et Monsieur Joseph ROQUES et leurs enfants, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Bernard SOULIÉ

Retraité des Chemins de fer

décédé le 20 juillet à l'âge de 65 ans, muni des sacrements de l'église et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui seront célébrées le mercredi 22 juillet à 9 heures, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, faubourg Cabazat.

Endosser son pardessus geste difficile

Si difficile même, pour certains rhumatisants, qu'ils ne peuvent l'exécuter sans aide. Mais que ces malades prennent du Gandol et leurs gestes deviennent plus faciles. Le Gandol agit comme calmant et comme éliminateur de l'acide urique. Il soulage vite et de façon durable. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors. 14 fr. 80 la boîte de cachets Gandol.

PETITES ANNONCES

Gaston ETIENNE, sellier-bourrelier, *prévient sa fidèle clientèle que son magasin sera fermé pour le congé annuel du* **4 au 18 août.**

A vendre **vèle d'élevage.** S'adresser : Soupa, restaurateur à Labéraudie-Cahors.

On demande **bonne à tout faire** que l'on fait aider par femme de ménage. Se présenter bureau du journal.

Suis acheteur **moteurs gaz pauvre,** de 50 à 500 CV., de préférence avec alternateur triphasé. Santos, 177, Gbg Poissonnières, Paris.

Très bonne récompense à qui fera trouver soit maison vide, soit appartement de 4 à 6 pièces à louer. S'adresser à M. Augustin, Hôtel des Ambassadeurs.

On demande à louer **appartement vide** de 3 ou 4 pièces. S'adresser au bureau du journal.

A vendre **fusil** Hammerlen, triple verrou, calibre 16, neuf.

A vendre **moteur Bernard,** type W1, 3 chevaux, état neuf. S'adresser Camy, menusier à Mercuès.

SERVICE
GÉRANCE d'IMMEUBLES
Encaissement loyers
Recouvrement des arriérés
MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.
U.O. 21-7-42.

MA BONNE ÉTOILE

PAR CONCORDIA MERREL

N° 18

— Jusqu'à présent, je n'ai pas eu un pressant besoin de cet argent.

— Pas besoin ?... Vous n'avez même pas un costume convenable sur le dos !

— Mes vêtements sont propres : je les entretiens moi-même avec soin. Ils me tiennent chaud, je ne vois rien à y redire.

— Je crois... Je crois que vous êtes sincère quand vous dites que cet accoutrement vous suffit.

— Bien entendu, je pense exactement ce que je dis. Chacun considère la réussite dans la vie sous un angle différent : ce qu'un homme tient pour essentiel importe peu à son frère... J'ai moi-même deux frères, je parle donc par expérience.

— Et que font vos frères ?

— Ils ont une situation dans la fabrique de papier Everett, touchent des appointements très élevés, achètent des fonds d'Etat, ont fait de brillants mariages, font trois repas copieux par jour et, à ce régime, prennent de l'embonpoint avec l'âge !

Stella répondit en riant :

— S'agit-il de la maison Everett qui fabrique ce beau papier à bordure biseautée ?

— Précisément !... Mon père est à la tête de l'entreprise.

— Juste ciel ! Il faut s'attendre à tout avec vous. Le Régent se sert exclusivement de la marque Everett, pour sa correspondance.

— Cela prouve qu'il a bon goût. Il n'y a pas, sur le marché, un papier de meilleure qualité.

— Pourquoi n'entrez-vous pas dans l'affaire ? Vous avez à votre portée le moyen de réussir dans la vie.

— Je n'ai pas ce genre d'ambition.

— Vous méprisez donc les occupations de votre père ?

— Je considère mon père comme un homme de premier ordre.

— Alors, vous tenez vos frères en petite estime ?

— Au contraire, je les admire : ils ont atteint le but qu'ils s'étaient proposé. Ils sont heureux et ils ont de beaux enfants... Mais cette vie sédentaire et ces placements de tout repos n'ont pas de charme pour moi. Pour contenter mon père, j'ai essayé de me plier à cette tâche monotone... L'existence m'était devenue à charge.

— Pourquoi ? demanda la jeune fille avec une intensité fébrile... Pour quelle raison, Daniel, préférons-nous monter à cheval, franchir des obstacles et nous lancer au galop à travers champs... Pourquoi avons-nous la nostalgie des grands espaces solitaires que le vent balaie... Pourquoi les jougs les plus doux nous paraissent-ils insupportables ?

— Je ne m'en explique pas plus que vous les raisons Stella, murmura-t-il, mais c'est ainsi... C'est ce qui nous rend différents des autres... C'est ce qui me fait dire que le luxe n'est pas votre élément naturel.

Stella leva les yeux vivement sur lui et dit comme malgré elle :

— C'est aussi sans doute ce qui nous rapproche.

— Oui, se contenta-t-il de répondre.

Quand Stella s'abandonnait à ces effusions de sincérité, Daniel éprouvait une sorte de vertige et il se méfiait de lui-même. Au bout d'un moment de silence, Stella reprit :

— Mais, Daniel, n'est-ce pas beau de se perpétuer dans ses enfants ? Je désire transmettre mes propriétés à mes héritiers.

— Certainement. Je désire aussi avoir des fils... Mais sur quel modèle voulez-vous que vos descendants soient taillés : devront-il consacrer leur existence à de mesquines satisfactions d'amour-propre, de préséance et de fortune ? Souhaitez-vous, au contraire, d'être entourée d'une bande de jeunes gaillards prêts à affronter tous les risques ?

— C'est de ceux-ci que je serais fière reprit-elle avec un rire ému.

— Je reconnais maintenant la véritable Stella, répondit Daniel d'une voix un peu altérée. En ce moment, aucun préjugé ne vient, comme un nuage, masquer son éclat !

Stella ne releva pas le propos... Commentant ses propres réflexions, elle dit :

— Voici que nous nous appelons par nos prénoms... C'est inouï ! Si quelqu'un m'avait dit, il y a un mois, qu'un impertinent rémouleur, rencontré par hasard dans la forêt, m'appellerait « Stella » sans soulever mon indignation et ma colère... Je l'aurais traité de fou !

Daniel se mit à rire de bon cœur. Au moment de l'adieu, Stella eut un sursaut de révolte et dit :

— Malgré tout, j'aime le luxe ! Je l'aimerai toujours, quoi que vous disiez !

En lui serrant la main, Daniel dit :

— Et moi, je vous aime... Personne au monde ne pourra m'en empêcher.

Stella se dirigea à grands pas vers la maison. Elle était en proie à de confuses émotions.

Dès qu'il aperçut la jeune fille le Régent dit affectueusement :

— Tu as fait une belle promenade, ma chérie ?

— Papa Jim, comme je suis heureuse de vous voir ! J'ai fait une magnifique promenade à cheval... Vous ne devineriez jamais ce que je viens d'apprendre !... Le rémouleur est le fils du propriétaire de la fabrique de papier Everett... Une famille très riche... Il faut s'attendre à tout dans la vie !

Pour cacher son émotion, Stella riait doucement tout en parlant... Desmond leva vivement la tête.

— C'est le fils d'Everett ? Est-ce possible ! dit-il avec une étrange intonation dans la voix... L'expression des yeux de ce garçon m'avait en effet frappé, ajouta-t-il comme à part soi.

Il s'interrompit brusquement et, contre son habitude, accéléra son allure... Il entraîna Stella à la remorque. Celle-ci demanda :

— Les yeux de Daniel ?... Que voulez-vous dire, Régent ?

Desmond retrouva ses esprits et répondit :

— Ma chérie, j'ai beaucoup connu sa mère... Une très charmante et ravissante femme...

Il s'arrêta, visiblement ému.

Stella pensa : « Une aventure romantique !... Le Régent et la mère de Daniel !... Je commence à croire que je marche sur la tête ! » Puis elle reprit tout haut, d'un ton cajoleur :

— Régent chéri, racontez tout à votre petit ange.

— Je n'ai rien d'intéressant à raconter, ma chérie. La nouvelle que tu m'as annoncée m'a surpris et a réveillé en moi de vieux souvenirs.

Stella n'insista pas et ils rentrèrent en silence. Après le thé, le Régent, qui était demeuré comme perdu dans ses rêves, dit soudain :

— Ma chérie, j'ai à te parler sérieusement.

— Vraiment, papa ? répondit Stella sur un ton d'enfant sage.

— Tu te rends compte, ma chérie, que tu avances en âge.

— Mme Mathusalem, opina Stella.

— Sois sérieuse, Stella.

— Je vous écoute avec une gravité de chouette, assura-t-elle, mais son expression radieuse, ses yeux brillants, ses lèvres souriantes démentaient ses paroles... Elle avait envie de rire, de chanter et aussi de pleurer.

— Il serait temps, ma chère enfant, que tu songes à t'établir.

— M'établir ! Je déteste cette expression, s'écria-t-elle avec véhémence.

— Allons, allons, il ne s'agit que d'une figure de rhétorique, reprit Desmond pour l'apaiser. Morley commence à s'impatienter, Stella, ajouta-t-il en souriant.

Cette entrée en matière pour soutenir la candidature de Kennedy fut assez malheureuse : l'allusion à l'impatience de ce dernier évoqua aussitôt dans l'esprit de Stella la recommandation de Daniel : « Il est sage, dans ces cas-là, d'attendre, avant de prendre une décision, que l'impatience soit devenue réciproque. » A ce moment, Stella eut l'impression que la voix même de Daniel résonnait à son oreille... Elle se leva brusquement, en tenant un gâteau à la main et se mit à arpenter nerveusement la pièce.

— Je ne vois pas de raison pour agir avec tant de précipitation... reprit-elle, en mordant dans son gâteau.

— Kennedy est plus âgé que toi, ma chérie... Une année pèse sur ses épaules plus que sur les tiennes.

— Il sait que je l'épouserai un jour ou l'autre. Ne peut-il attendre mon heure ?

— C'est demander beaucoup d'abnégation à un amoureux ! reprit le Régent en souriant.

— Régent chéri, il est entendu depuis toujours que j'épouserai Morley. Mais rien ne presse... Je n'ai que dix-huit ans. J'aime ma liberté. Je ne veux rien changer à ma vie pour le moment... D'ailleurs, Morley connaît mon sentiment.

— Mais tu l'aimes, ma chérie ? Tu l'aimes ? demanda-t-il d'une voix que l'émotion rendait rauque.

Stella répondit en riant :

— N'est-ce pas une chose entendue, une fois pour toutes ?

Pour conclure la jeune fille introduisit délicatement le reste du gâteau dans la bouche de son tuteur...

Celui-ci mangea machinalement, en s'efforçant de rire. Mais il eut un serrement de cœur : ce n'étaient là ni les mots, ni le ton de l'amour !... Stella n'aimait pas Kennedy ! Elle pourrait bien, un jour ou l'autre, reprendre sa parole et installer un étranger à High Lees !

....

A quelque temps de là, Hutchinson, repris par son amour inné de la grande route et ayant satisfait à tous les besoins du village de Lees pour ce qui concernait sa profession, décida de lever le camp et un beau matin dit adieu à Daniel en promettant de revenir, avec la petite voiture, au début de l'hiver. Daniel se sentit un peu solitaire ; toutefois ses occupations professionnelles ne lui laissaient guère le temps d'en souffrir.

En arrivant un soir à la lisière de la forêt, il entendit des voix d'hommes... Quelques instants après, il distingua, dans un sentier, trois silhouettes qui se dirigeaient de son côté : il reconnut Turnbull dans son uniforme sombre : un peu en avant, marchait un homme de forte corpulence, en costume gris, accompagné d'une jeune femme vêtue d'une robe claire... Daniel sursauta à la vue de cette dernière et lui jeta un regard aigu, en cherchant à distinguer ses traits, puis il continua son chemin parallèlement à celui des nouveaux venus, mais en sens inverse, et à travers bois. Il entendit alors Turnbull dire :

— Oui, Mr Marmaduke, je n'ai que des nouvelles satisfaisantes à vous donner : depuis la nouvelle organisation de surveillance, il n'y a eu aucun incident.

(à suivre).